

## Nouveau prêt à taux zéro, justificatifs après 3 ans

Par BRETAGNR29, le 29/12/2008 à 17:55

Après accord d'un nouveau prêt à taux zéro (NPTZ) accordé il y a trois ans, je dois maintenant justifier des travaux de mise au norme (électricité, vmc), combien de temps ai-je légalement pour communiquer l'ensemble des factures après réception du courrier ?